

Limoges, le 12 Juin 2019

Objet : Prorogation des délais d'instruction – Ferme éolienne de Ruffec (16)

Madame Jardry,

Compte tenu du délai d'instruction de la ferme éolienne de Ruffec qui prend fin le 5 juillet 2019 ainsi que des prochaines dates de CDNPS, en application de l'article R 181-41 du code de l'environnement vous sollicitez notre accord pour la prise d'un arrêté de prorogation du délai d'instruction de 4 mois (mail du 11 juin 2019).

Par le présent courrier, nous vous donnons notre accord concernant la prorogation de 4 mois du délai d'instruction de la ferme éolienne de Ruffec.

Je reste à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires.

Cordialement,

Julie Cazaubon
Chef de projets
julie.cazaubon@volkswind.com

